

ON S'ABONNE : Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur a poste. PRIX DE L'ABONNEMENT : LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE TARN-ET-GARONNE : Un an, 46 fr. Six mois, 9 fr. Trois mois, 5 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS : Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

PRIX DES INSERTIONS ANNONCES, 25 centimes la ligne RÉCLAMES, 30 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT

DATE	JOURS	FÊTES	FOIRES	LUNAISONS
1	Dim.	Septuagésime.		P. L. le 7, à 3 h. 42' du mat.
2	Lundi.	PURIFICATION	Cahors, Rouquayroux, Martel, Vayrac.	D. Q. le 13, à 0 h. 16' du mat.
3	Mardi.	s. Raymond.	Lalbenque, St-Martin-de-Vers, Bagnac, Molières, Teyssieu, Camy.	N. L. le 19, à 4 h. 11' du mat.
4	Mercredi.	se Jeanne.	Frayssinet, Labastide-Murat.	P. Q. le 26 à 5 h. 3' du soir.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFITE-BULLIER et Co. place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

HEURE DE LÈVEE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURS.	DISTRIBUTION.
7 h. 30' du matin.	Paris, Bordeaux, Toulouse, le midi.	6 h. 30 m. du s.
7 heures du soir.	Brives (Gourdon), Montauban, Caussade, Toulouse, Castelnau-Montriat.	7 h. du m.
10 heures du soir.	Figeac (Lalbenque, l'Aveyron), Fumel, Castelfranc, Puy-l'Évêque, Cazals, St-Géry.	7 h. du m.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement finit est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 28 Janvier 1863

BULLETIN

Le projet de loi ouvrant sur l'exercice actuel un crédit de cinq millions en faveur de l'industrie cotonnière a été voté lundi au Corps Législatif.

La Pologne est vivement agitée. La manière arbitraire dont le recrutement s'opère à Varsovie, jette les populations dans le plus grand mécontentement. S'il faut en croire les dépêches de Berlin, le gouvernement russe ne serait pas sans crainte d'un soulèvement général. Tous les fils électriques sont coupés autour de Varsovie. — L'état de siège est proclamé.

Les journaux anglais considèrent l'insurrection de Pologne comme un acte de désespoir dont le succès est impossible. Ils conseillent au czar de donner une Constitution à la Pologne.

Les correspondances de Bruxelles sont d'accord pour croire que la question grecque serait enfin résolue. Le duc de Saxe-Cobourg aurait accepté la couronne hellénique, et, contrairement à ce qui a été dit, la Russie n'aurait fait aucune protestation.

Pendant le Morning-Post dit que le duc Ernest de Cobourg n'est plus candidat à la couronne de Grèce et que les puissances recommanderont dans quelques jours un prince distingué, appartenant à la religion protestante.

La situation est toujours tendue en Prusse. Le roi est non-seulement dans l'intention de refuser l'Adresse que lui voterait la majorité libérale, mais encore de dissoudre la Chambre « si, dans » cette Adresse, il y a des choses auxquelles un

» roi de Prusse ne pourrait pas prêter l'oreille. » La discussion de l'Adresse aura lieu prochainement.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Saint-Petersbourg, 25 janvier.

Le journal de Saint-Petersbourg d'aujourd'hui publie les nouvelles suivantes : Les rapports de Varsovie annoncent que jeudi des bandes comprenant un millier d'hommes, passèrent la Vistule, se dirigeant vers la forêt de Nasielsk. Des reconnaissances furent faites dans la forêt. Il y eut des engagements sérieux à Plock, Plonck, à Radzm et à Siedlce.

Le vendredi, des bandes s'étaient grossies sur la rive droite de la Vistule. Un régiment est à leur poursuite.

A Varsovie, dans la nuit du 22, presque tous les postes militaires ont été attaqués. Les soldats isolés ont été tués. Mais les détachements dissimulés sur divers points ayant pu faire leur jonction, mirent les rebelles en déroute. Les troupes ont eu 30 morts, un officier et 90 blessés, parmi lesquels un général.

La perte des rebelles est considérable. Une concentration générale des troupes a été ordonnée. Tout le royaume de Pologne a été mis en état de siège. On mande de Vilna, que pendant la nuit du 22 au 23, de nombreuses bandes venant de Pologne, ont attaqué les détachements stationnés à Suract. Ceux-ci, craignant d'être entourés, se sont retirés sur Zablen. La tranquillité, du reste, règne dans les environs.

Le parti révolutionnaire, à Varsovie, avait projeté une Saint-Barthélemy pour la nuit du 22 au 23. En effet, il y a eu simultanément dans plusieurs provinces des attaques contre les soldats dans les villes et contre les détachements cantonnés dans les villages. Beaucoup de soldats ont été surpris et égorgés dans leurs lits. Les insurgés ont mis le feu à un village que des soldats défendaient vaillamment. Partout les insurgés ont été repoussés avec de grandes pertes.

— La loi martiale a été proclamée dans tout le royaume.

Berlin, 26 janvier.

Des lettres de Varsovie parvenues à des maisons de banque et portant le timbre postal de samedi, annon-

revenu, une journée de salaire. Admirable dévouement! admirable élan de charité chrétienne! admirable entente de cette solidarité sociale qui, de mieux en mieux comprise, doit insensiblement effacer les impressions douloureuses de nos mauvais jours et ramener, parmi nous, la concorde et la paix!

Notre bonne ville ne pouvait rester en arrière. La municipalité, fidèle interprète des sentiments de la population, a voulu organiser un concert de bienfaisance; et, à cet effet, elle a fait appel à toutes les ressources musicales de la cité. Il serait superflu de dire que cet appel a été entendu; mais nous dirons, avec bonheur, qu'il est impossible de décrire avec quel louable empressement, avec quel ordre, avec quelle émulation, chacun s'est efforcé de se montrer digne de cette confiance, de cette sorte de mission patriotique! — C'est le cas de répéter le mot d'un écrivain d'esprit : « Les voix qui pleurent ont éveillé les voix qui chantent!... » — Hâtons-nous de le dire, le résultat a répondu à l'attente générale. La soirée a été fructueuse, en même temps agréable pour tous.

Honneur à nos jeunes amateurs! Honneur aux artistes de la troupe lyrique! Honneur à nos concitoyens, qui ont voulu contribuer à une œuvre charitable! Honneur à la municipalité, qui a eu l'initiative d'une pensée généreuse!

C'était le samedi, 24 janvier, dans la salle de spectacle de la ville, qu'avait lieu ce grand concert. Longtemps à l'avance, les loges avaient été retenues; dès l'ouverture des bureaux, la salle était envahie; depuis longtemps, on n'avait vu pareille affluence au théâtre.

Il y aurait beaucoup à dire sur l'aspect général de la salle. La scène représentait une forêt, illuminée avec des ballons vénitiens; ornée de verdure et de fleurs, elle simulait un Eldorado. Les loges e-

cent que les communications télégraphiques sont interrompues dans toutes les directions, ce qui fait que l'on est dans une grande incertitude sur les événements qui ont eu lieu en Pologne.

Un télégramme de Myslovitz, envoyé par un voyageur qui a quitté Varsovie dimanche matin, annonce que cette ville est tranquille.

Turin, 26 janvier.

La Gazette officielle publie un décret portant nomination de l'amiral de Negro comme ministre de la marine. — Le conseil provincial de Milan a voté 50,000 francs pour la souscription nationale destinée à secourir les victimes du brigandage.

— Le journal officiel de Naples publie plusieurs lettres chiffrées saisies sur la princesse Barberini dans lesquelles se trouve déposé le plan des conspirateurs. Les dernières opérations contre le brigandage dans les Calabres ont donné d'excellents résultats; l'esprit des populations se relève, les gardes nationales appuient efficacement les efforts des troupes.

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

ACCORDÉES AUX EXPOSANTS FRANÇAIS.

Bien avant midi, les exposants et les invités se rendaient en grand nombre au palais du Louvre pour assister dans la grande salle des États à la distribution solennelle des récompenses faites par Sa Majesté l'Empereur aux exposants qui se sont signalés par leur mérite à la grande Exposition de Londres.

Afin de donner à cette cérémonie le caractère qui lui était propre, sauf les grands dignitaires: ministres, présidents des Chambres, et officiers et dames de la Maison de Leurs Majestés et des princes et princesses impériaux qui ont pris place sur les côtés et derrière le trône, avec la commission impériale, les membres du jury qui occupaient les degrés du trône ou aux séances d'ouverture des Chambres, sont placés les cardinaux, maréchaux et amiraux, et quelques banquettes sur le devant destinées aux lauréats, toute la partie basse de la salle était indistinctement occupée par les invités. Dans les tribunes et galeries se trouvaient les dames de la cour non de service, les dames invitées et les femmes des exposants.

le pourtour de la première galerie, étaient presque exclusivement occupés par des dames, tandis que les hommes avaient été contraints de refluer vers l'orchestre. Comme en un jour de fête, ou pour un bal brillant, les dames avaient fait l'exhibition de leurs parures les plus fraîches, les plus élégantes! En un mot, le théâtre resplendissait de l'attrait merveilleux d'une foule du meilleur monde.

Bon augure pour un concert qui commence!... Brillante recette pour les bénéficiaires; encouragements faciles pour les artistes; animation sympathique, gaieté communicative pour l'assemblée.

Le programme était digne, par sa composition variée et la manière dont il a été rempli, d'intéresser vivement ce public d'élite. Nous le dirons sans hésiter, l'Orphéon cadurcien et la société instrumentale, dite St-Cécile, ont donné une nouvelle preuve de leurs progrès incessants. Ces deux sociétés ont exécuté tour-à-tour, divers morceaux, d'un style différent, de difficultés plus ou moins grandes. En général, les difficultés ont été heureusement vaincues; et, certainement, ces compagnies ont révélé des qualités spéciales, des aptitudes non équivoques. Enfin les deux sociétés ont également témoigné de leurs efforts réciproques et de la puissance de cette force mystérieuse qu'on nomme l'émulation. Puissent-elles pratiquer désormais cette vertu qu'on nomme la persévérance!

Quant aux artistes lyriques, qui avaient consenti à donner un concours si libéral à cette œuvre charitable, nous les avons trop souvent fait connaître et apprécier, pour avoir à dire longuement, notre bonne opinion sur leur talent. Par le choix de leurs morceaux et la manière dont ils les ont interprétés, ils se sont surpassés; leur mérite, dans cette circonstance, s'est réellement élevé à la hauteur que le publi-

Tous les dignitaires étaient en costumes. Les invités étaient en frac et cravate blanche pour les hommes, en costume de ville pour les dames.

A une heure précise, Leurs Majestés l'Empereur, l'Impératrice et Son Altesse Impériale le Prince Impérial, en uniforme de caporal des grenadiers de la garde, sont montés en voiture au pavillon de l'Horloge. L'Empereur était en tenue de général; l'Impératrice portait une délicieuse toilette de ville, chapeau blanc, mantelet de dentelle blanche et robe de soie lilas.

Les voitures du cortège étaient escortées de détachements de cent-gardes et des guides. La haie n'avait pas été formée sur le passage du pavillon de l'Horloge au pavillon Denon. Quelques gardes de Paris à cheval maintenaient libre la partie de la place que devait suivre le cortège et qui avait été sablée.

Leurs Majestés et le Prince Impérial sont entrés par la porte du fond, faisant face au trône, et ont traversé, au milieu des plus chaleureuses acclamations, la foule des invités pour se rendre sur l'estrade.

L'Empereur avait à sa gauche S. M. l'Impératrice, et LL. AA. II. la princesse Clotilde Napoléon et la princesse Mathilde; à sa droite ont pris place S. A. I. le prince Impérial et S. A. I. le prince Napoléon s'est approché de l'Empereur et a prononcé le discours suivant :

« Sire,

» Les travaux de la commission impériale, que Votre Majesté a nommée pour présider à la section française de l'Exposition universelle de Londres, sont finis, et je viens, comme président de cette commission, rendre compte à l'Empereur de ce que nous avons fait et lui soumettre les récompenses honorifiques que nous avons l'honneur de lui recommander.

» Les décorations accordées à nos exposants seront un nouvel exemple de cette égalité féconde qui permet à tous les mérites d'être honorés, sans distinction de rang ni de profession.

Avant tout, qu'il me soit permis de rendre un hommage mérité aux exposants français qui ont soutenu avec éclat à l'étranger notre réputation dans les sciences, les arts et l'industrie.

pouvait attendre d'artistes habiles et consciencieux.

Cependant, nous développerons la série des morceaux inscrits au programme, et nous dirons notre sentiment sur chacun. Nul besoin de l'ajouter, nous le ferons avec la réserve que la circonstance demande; mais d'abord nul n'exigera de nous, la désertion de nos principes d'arbitre équitable, l'abandon d'une opinion impartiale, pour nous forcer à remplir la mission banale d'un flatteur complaisant. Nous ne consentirions jamais à oublier les devoirs qu'inspirent la franchise et la loyauté. La vérité, tout entière, est, selon nous, plus digne d'un organe sérieux de la publicité; et puis, elle peut avoir des conséquences pratiques, utiles et avantageuses à ceux-là même auxquels elle s'adresse. Des conseils désintéressés seront toujours bien accueillis par les esprits bien faits; nous ne saurions craindre d'en donner en cette occasion.

La société instrumentale a exécuté d'abord une fantaisie militaire, en second lieu une valse du nom d'Alexandrine. Le premier morceau a eu le brillant et l'éclat, qui est le propre des morceaux d'harmonie militaire. Ce morceau a besoin d'être travaillé encore; il n'en a pas moins servi d'introduction large et grandiose. — Le deuxième morceau, quoique mieux étudié peut-être, a dû paraître moins correct. Le mouvement à trois temps, dans lequel il est écrit, est un rythme avec lequel l'oreille des auditeurs ne transige jamais. Or, le rythme de cette valse n'a point été scrupuleusement observé par l'ensemble. Ce n'est pas tout. Le motif principal est écrit pour corne seul, et nous ferons observer que les accompagnements parlaient quelquefois plus haut que le soliste; l'effet du morceau devait nécessairement en souffrir. Ces réserves faites, — et nous avons la pensée que de telles imperfections peuvent

Concert du 24 janvier.

Nos institutions musicales commencent à produire des fruits! Nous pourrions dire qu'elles ont été, pour quelques-uns, une source d'instruction; pour beaucoup, un élément de moralisation; pour tous, un instrument de gaieté pendant quelques heures de loisir!... Et, après tout, ne faut-il pas à la société ses délassements et ses distractions? Un philosophe a dit: Riez avant que d'être heureux, car vous pourriez mourir sans avoir ri.

Mais on peut dire aussi que ces institutions ont une utilité pratique, dont on n'avait pas encore essayé, peut-être soupçonné la puissance, et qui est destinée, sans nul doute, à leur donner un crédit étendu: elles doivent fournir des moyens faciles de venir en aide au soulagement des misères publiques. Les arts, en général, et la musique avant tout, peuvent devenir un levier de charité!

Une immense infortune a éclaté dans les départements du nord de la France! par un contre-coup funeste, par un de ces revirements de fortune terribles, comme l'histoire des peuples en enregistre trop souvent, des milliers d'ouvriers des contrées manufacturières, se sont trouvés tout-à-coup sans travail, sans pain!

Au récit de semblables souffrances, la France s'est émue. Dans tous les diocèses, des quêtes ont été faites; tous les journaux ont ouvert des souscriptions; dans toutes les administrations et dans tous les ateliers, on s'impose volontairement une journée de

» Nous constatons avec une vive satisfaction que, dans le concours universel de 1862, nos exposants ont été généralement dédommagés de leurs sacrifices par le développement de leurs affaires, preuve nouvelle de l'utilité pratique de ces concours.

» Les circonstances dans lesquelles les produits français ont été envoyés à Londres donnaient un intérêt tout particulier à cette exposition ; elle se faisait dans des conditions nouvelles pour notre industrie, au début de la politique de liberté commerciale dans laquelle votre gouvernement est entré, et l'expérience est venue sanctionner les principes que la théorie a posés depuis longtemps. C'est un argument bien concluant et qui doit peser d'un grand poids pour engager la France à persévérer dans cette voie, aussi profitable que rationnelle.

» L'industrie française a répondu avec empressement à notre appel, et si quelques grands établissements nous ont malheureusement fait défaut, l'ensemble de notre exposition n'en a pas souffert. La France a occupé un rang très-honorable à Londres, grâce surtout aux efforts d'établissements industriels plus récents ou renouvelés, qui n'ont pas craint d'accepter la lutte avec courage, et qui l'ont soutenue avec éclat.

» Notre pays a, jusqu'ici, brillé dans ce qui se rattache aux arts, au goût et au fini de l'exécution. L'Angleterre fait des efforts inouïs dans cette voie, et, si nous voulons conserver notre ancienne suprématie, il faut que nos industriels redoublent d'efforts, en se préoccupant sérieusement des progrès obtenus par les étrangers.

» Nous devons des remerciements aux artistes et propriétaires d'œuvres d'art qui ont bien voulu nous confier leurs chefs-d'œuvre, par un sentiment patriotique d'autant plus digne d'éloge que le règlement adopté ne nous permettait pas de les récompenser.

» Les jurys d'admission départementaux ont fonctionné avec zèle et discernement ; l'emplacement réservé à la France, étant comparativement très-restreint, rendait le choix à faire d'autant plus difficile et important. Nous n'avions que 13,740 mètres à distribuer à 5,495 exposants.

» J'appelle l'attention de Votre Majesté sur le travail du jury des récompenses, qui a été digne de cette réunion d'hommes éminents. Par une heureuse innovation, les rapports, rédigés par plus de cent personnes, ont été publiés à la clôture même de l'Exposition, malgré la difficulté de l'examen des produits de l'industrie du monde entier et la désignation des récompenses.

» La France a obtenu 1,650 médailles : le jury international s'est montré juste et bienveillant pour nous ; nous n'avons eu qu'à nous féliciter de nos bons rapports constants avec les jurés étrangers.

» La commission a spécialement recommandé au jury d'étudier les modifications à apporter à notre système de réglementation, souvent excessif. Je crois que le gouvernement de Votre Majesté pourrait puiser d'utiles renseignements dans l'étude approfondie de ces rapports, au point de vue de la simplification des entraves administratives et du développement si nécessaire de l'initiative individuelle, sans

laquelle aucun progrès ne peut être fait. Nos sociétés modernes ont, surtout au point de vue commercial et industriel, besoin de liberté.

» Le rôle de la commission impériale a été difficile quand il s'est agi de proposer des récompenses honorifiques à Votre Majesté.

» Dans un travail si compliqué, où tous les mérites devaient être examinés plus encore, à un point de vue relatif qu'à un point de vue absolu, où les considérations d'honorabilité personnelle, de nouveauté des inventions et des procédés, du développement des affaires, du bon emploi des capitaux, de la bienveillance vis-à-vis des ouvriers, devaient être appréciées, la perfection n'était pas possible.

» Notre plus sérieux embarras est venu de la multiplicité des mérites souvent presque égaux, parmi lesquels, il fallait faire un choix : nous avons fait de notre mieux, en tâchant de nous affranchir de toute influence et en suivant le vœu de l'Empereur, qui était de ne céder à aucune considération politique.

» Grâce à la libéralité de la commission impériale et de l'administration de la ville de Paris, une somme de 40,000 fr. a été employée aux subventions à donner à des voyages de simples ouvriers. Nous avons voulu laisser le choix des délégués aux ouvriers eux-mêmes. Malgré quelques appréhensions, que l'expérience est venue dissiper, et grâce à la confiance de Votre Majesté et à la volonté qu'elle a bien voulu m'exprimer, les élections se sont faites librement, sans aucune intervention de l'autorité, et le plus bel éloge à adresser aux ouvriers de Paris spécialement, c'est qu'un nombre considérable d'entre eux a pris part à ces élections avec un calme complet.

» Près de quatre cents ouvriers délégués, de toute la France, ont été à Londres, pour y étudier l'Exposition et y puiser des renseignements utiles, qu'ils ont consignés dans des rapports intéressants.

» C'est avec une vive satisfaction que je puis annoncer à Votre Majesté que le crédit de 1,200,000 francs ouvert pour les dépenses de l'Exposition ne sera ni dépassé ni même atteint, et cependant nous n'avons reculé devant aucune dépense utile au succès de l'Exposition. J'ai tenu tout particulièrement à obtenir ce résultat, et j'en rends grâce surtout à la sage administration et à l'esprit d'ordre de M. Le Play, conseiller d'Etat, notre commissaire général. Nous avons cru qu'un bon emploi des deniers publics était notre premier devoir, ne voulant, sans aucun prétexte, dépasser le budget voté, quelle que fût souvent la difficulté de résister à des réclamations pour les dépenses qui ne devaient pas augmenter la splendeur de l'Exposition.

» Permettez-moi, Sire, d'exprimer dans cette solennité, qui est le couronnement de l'Exposition, nos remerciements aux commissaires de la reine d'Angleterre pour leur bienveillante hospitalité ; à notre collègue, M. Rauber, ministre des travaux publics, pour le concours libéral et éclairé qu'il nous a prêté ; à MM. Michel Chevalier, président du jury, et Le Play, commissaire-général, ainsi qu'à nos agens de tout rang, qui nous ont aidés avec zèle et intelligence.

» Au nom de l'industrie française, Sire, je vous remercie de votre courageuse et persévérante initiative à surmonter tous les obstacles,

sans vous arrêter à ces oppositions passagères, souvent inspirées par des intérêts particuliers, pour mettre la France à la tête de cette politique de liberté des échanges qui fera sa prospérité.

» Qu'il me soit permis de rappeler que le premier résultat de cette politique a été, lors de la mauvaise récolte de 1861, d'obtenir le pain à un prix modéré et de satisfaire le consommateur. C'est une nouvelle preuve de cette vive sollicitude que vous portez aux classes laborieuses, qui eussent payé leur pain beaucoup plus cher sans la suppression des entraves au commerce des blés.

» La commission impériale a fait tous ses efforts pour remplir son devoir ; sa plus haute récompense, pour elle et pour son président, sera d'obtenir l'approbation du représentant suprême du peuple français, l'Empereur.

Plusieurs parties de ce discours ont reçu de nombreuses marques d'adhésion, et la fin a été vivement applaudie.

L'Empereur s'est levé ensuite, et, d'une voix bien accentuée, il a prononcé le discours suivant :

« Messieurs,

« Vous avez dignement représenté la France à l'étranger, je viens vous en remercier, car les expositions universelles ne sont pas de simples bazars, mais d'éclatantes manifestations de la force et du génie des peuples.

» L'état d'une société se révèle par le degré plus ou moins avancé des divers éléments qui la composent, et, comme tous les progrès marchent de front, l'examen d'un seul des produits multiples de l'intelligence suffit pour apprécier la civilisation du pays auquel il appartient. Ainsi, lorsque aujourd'hui nous découvrons un simple objet d'art des temps anciens, nous jugeons, par sa perfection plus ou moins grande, à quelle période de l'histoire il se rapporte. S'il mérite notre admiration soyez sûrs qu'il date d'une époque où la société bien assise était grande par les armes, par la parole, par les sciences comme par les arts. Il n'est donc pas indifférent pour le rôle réservé à la France d'avoir été placé sous les regards de l'Europe les produits de notre industrie, à eux seuls, en effet, ils témoignent de notre état moral et politique.

» Je vous félicite de votre énergie et de votre persévérance à rivaliser avec un pays qui nous avait devancés dans certaines branches du travail. La voilà donc enfin réalisée cette redoutable invasion sur le sol britannique, prédite depuis si longtemps ! Vous avez franchi le détroit ; vous vous êtes hardiment établis dans la capitale de l'Angleterre ; vous avez courageusement lutté avec les vétérans de l'industrie. Cette campagne n'a pas été sans gloire, et je viens aujourd'hui vous donner la récompense des braves.

» Ce genre de guerre qui ne fait point de victimes a plus d'un mérite : il suscite une

forte après un piano, double la puissance de la voix. — Nous disons cela, à propos du passage tenu, du *crecendo*, qui précède cette admirable phrase : « *Reviens et j'abandonne !* »

M. Mendioroz, jeune ténorino, possède une voix juste et agréable. Il a d'abord dit l'air de *Zampa*. Ce grand air a été chanté par lui, avec beaucoup de correction : il y a fait preuve d'une voix étendue, flexible. Je demanderais peut-être dans le *targo* du commencement, non plus de force, mais plus de largeur dans le style. — Nous ferons nos sincères compliments à M. Mendioroz pour sa charmante chanson espagnole : nous sommes convaincus que la mélodie de cette chanson et la manière dont elle a été chantée, ont fait plus de plaisir que les applaudissements ne l'ont démontré. Le charme d'un auditoire ne se mesure pas toujours au bruit des applaudissements.

La partie bouffe de la soirée a été bien remplie, par M. Lucien. Cet artiste, beaucoup plus grave et sérieux qu'il n'en a l'air, a excité le fou-rire dans M. Beauvif, et d'autres chansonnets : Il a d'ailleurs consenti, avec beaucoup de grâce, à donner un morceau sollicité par le public. — Nous lui demanderons, tout bas, de bien observer, en pareille occurrence, qu'il ne chante pas seulement pour le parterre, et qu'il est nécessaire, quelquefois, d'apporter une scrupuleuse réserve dans le choix des morceaux et dans la manière de les interpréter. — Ceci soit dit, entre nous : un succès ne gagne pas à être trop complet.

Il serait injuste de terminer sans dire un mot de quelques jeunes artistes et amateurs, parties actives dans cette solennité. M^{lle} L. Fenouillet, notre gracieuse et habile pianiste, s'est prêtée de la meilleure volonté possible, à faire la partie ingrate des accom-

» noble émulation, amène ces traités de commerce qui rapprochent les peuples et font disparaître les préjugés nationaux sans affaiblir l'amour de la patrie. De ces échanges matériels naît un échange plus précieux encore, celui des idées. Si les étrangers peuvent nous envier bien des choses utiles, nous avons aussi beaucoup à apprendre chez eux. Vous avez dû, en effet, être frappés en Angleterre de cette liberté sans restriction laissée à la manifestation de toutes les opinions comme au développement de tous les intérêts. Vous avez remarqué l'ordre parfait maintenu au milieu de la vivacité des discussions et des périls de la concurrence. C'est que la liberté anglaise respecte toujours les bases principales sur lesquelles reposent la société et le pouvoir. Par cela même elle ne détruit pas, elle améliore ; elle porte à la main non la torche qui incendie, mais le flambeau qui éclaire, et dans les entreprises particulières, l'initiative individuelle s'exerçant avec une infatigable ardeur, dispense le gouvernement d'être le seul promoteur des forces vitales d'une nation ; aussi, au lieu de tout régler, laisse-t-il à chacun la responsabilité de ses actes.

» Voilà à quelles conditions existe en Angleterre cette merveilleuse activité, cette indépendance absolue. La France y parviendra aussi le jour où nous aurons consolidé les bases indispensables à l'établissement d'une véritable liberté. Travaillons donc de tous nos efforts à imiter de si profitables exemples : pénez-vous sans cesse des saines doctrines politiques et commerciales ; unissez-vous dans une même pensée de conservation, et stimulez chez les individus une spontanéité énergique pour tout ce qui est beau et utile. Telle elle votre tâche.

» La mienne sera de prendre constamment le sage progrès de l'opinion publique pour mesure des améliorations et de débarrasser des entraves administratives le chemin que vous devez parcourir.

» Chacun ainsi aura accompli son devoir, et notre passage sur cette terre n'aura pas été inutile, puisque nous aurons laissé à nos enfants de grands travaux accomplis et des vérités fécondes, debout sur les ruines de préjugés détruits et de haines à jamais ensevelies.

» Je ne terminerai pas sans remercier la commission impériale et son président du zèle éclairé avec lequel ils ont organisé l'exposition française, et de l'esprit d'impartialité justice qui a présidé à la proposition des récompenses. C'est un titre nouveau qu'ils ont acquis à ma confiance et à mon estime.

Une acclamation unanime a accueilli les paroles de l'Empereur, qui avaient été interrompues à plusieurs reprises par de vives marques d'approbation.

Immédiatement après, S. Exc. le ministre

facilement disparaître. — La société a fonctionné à la satisfaction générale.

La société vocale a, dans cette soirée, interprété quatre chœurs : deux anciens, les *Enfants de Paris* et le *chant du Bivouac*, et deux chœurs nouveaux, une *Tyrolienne* et les *Montagnards*.

Nous l'avouerons franchement, le chœur des *Enfants de Paris* a été un peu moins bien rendu qu'à la première audition. Il nous avait donné, dès les premières mesures, des inquiétudes les plus sérieuses. MM. les ténors, émus sans doute, avaient fait fléchir le diapason de leurs voix, en sorte que l'accord ne régnait déjà plus avec les parties graves. Nonobstant cela, l'aplomb est bientôt revenu, et le chœur a pu être continué heureusement. L'*allegro martial*, même, été enlevé avec un *brío* remarquable. Les applaudissements n'ont pas fait défaut : c'était justice ; mais nous profiterons du fait d'hésitation, signalé plus haut, pour recommander à tous les orphéonistes de bien se rendre maîtres du ton qui leur est donné, avant d'entreprendre un chœur.

La *Tyrolienne* a été bien chantée. Ce morceau, gracieux sans doute, a le défaut d'être un peu monotone : nous conseillons à M. le Directeur de rendre plus sensibles encore les nuances, indiquées par lui, entre les différents couplets. Ce vice appartient à la composition elle-même ; nous croyons toutefois qu'il sera d'une interprétation habile de le déguiser.

Le chœur des *Montagnards* a été brillamment enlevé. La justesse, la vivacité, l'éclatante sonorité, qualités essentielles pour l'effet d'un morceau d'ensemble, ont été parfaites. — Ce morceau est du même auteur que le précédent ; et comme pour le précédent, on pourrait dire que des nuances diverses à chaque nouveau couplet, en augmenteraient encore l'agrément. Les montagnards sont là... ils sont là...

ils sont toujours là... aussi bruyants une fois que l'autre ! ils doubleraient leur effet, s'ils venaient de loin et s'ils s'en retournaient *decrecendo* au dernier couplet. — Le solo de ténor, intercalé dans le chœur, chanté par M. O. C..., a été fort bien dit. Belle voix, bon style : rien n'y a manqué. Ce jeune amateur doué de ressources vocales remarquables a, cette fois, contenu sa voix dans les limites modérées qu'une sage méthode commande.

Le dernier chœur, si original, si plein de vivacité et de couleur, a été chanté par l'orphéon cadurcien avec un succès complet et mérité. Quelle grâce dans les passages tendres et quelle vigueur dans les passages de force ! non, rien n'égale l'effet des voix humaines ! — C'est ainsi, Messieurs, qu'il faudra chanter vos chœurs de concours ; et nous ne doutons pas que votre riche bannière ne revienne de ces joutes brillantes, parée de médailles nombreuses. Vous seriez coupables de ne point chercher, aujourd'hui, à consacrer ainsi des efforts aussi méritoires, des applaudissements aussi sincères.

Quelques mots encore sur les artistes qui ont concouru à cette fête musicale. M. Duluc, fort ténor, a chanté un air de *Jérusalem*, d'abord ; plus tard, une romance. Pourvu d'un puissant organe, on peut ajouter d'une voix égale et franche, cet artiste a montré qu'il savait aussi chanter des morceaux de demi-caractère. — Ce chanteur grandirait ses succès s'il voulait pratiquer plus d'unité dans sa manière : la mélodie de son premier air était un peu décousue.

M. St-Charles a chanté de sa voix magnifique, une romance de *L'Étoile du Nord*. Cet air était d'un style un peu sévère pour une circonstance pareille. Nous répéterons d'ailleurs à notre basse chantante, que les effets de sonorité produisent d'autant plus d'impression que les contrastes sont ménagés. Un

des travaux publics, seul en costume de ville parmi les dignitaires, a fait l'appel des exposants auxquels l'Empereur a voulu donner des marques de sa satisfaction. Les décorations étaient remises par le prince Napoléon à l'Empereur qui, lui-même, en faisait la remise aux personnes désignées, en leur adressant quelques paroles d'encouragement.

L'Impératrice accueillait d'un salut bienveillant chaque exposant récompensé au moment où il se retirait.

Il a été accordé seize croix d'officier et environ cent croix de chevalier.

Il était 2 heures lorsqu'a fini la cérémonie. Leurs Majestés se sont retirées alors précédées de leurs maisons, au milieu de vivats enthousiastes.

(Le Constitutionnel).

A propos du nouveau discours de l'Empereur, qu'on nous permette un simple rapprochement qui en dira plus que tous nos commentaires, dit le Constitutionnel :

Le 25 novembre 1851, les exposants français à l'Exposition universelle de Londres, avaient été convoqués dans la salle du Cirque pour recevoir les récompenses qu'ils avaient méritées. La société était alors profondément troublée et l'on sait quelles douloureuses inquiétudes pesaient sur tous les esprits. Que dit alors le chef du gouvernement, à ces représentants du commerce, de l'industrie et des arts de la France, qui avaient commencé et achevé leurs travaux au bruit de l'émeute? Il les rassura et termina son allocution par ces paroles mémorables :

« Ne redoutez pas l'avenir, la tranquillité sera maintenue, quoi qu'il arrive. Un gouvernement qui s'appuie sur la masse entière de la nation, qui n'a d'autre mobile que le bien public et qu'anime cette foi ardente qui vous guide sûrement, même à travers un espace où il n'y a pas de route tracée, ce gouvernement, dis-je, saura remplir sa mission, car il y a en lui et le droit qui vient du peuple, et la force qui vient de Dieu. »

Douze années d'un ordre sans exemple et d'une immense prospérité ont suivie cette promesse.

Hier, les temps étaient bien changés; l'ordre est partout, partout aussi est la confiance, et ce qui préoccupait l'Empereur c'était la recherche des meilleurs moyens pour fonder parmi nous la plus grande liberté possible. Cette seconde promesse sera tenue comme la première, et celui qui a su rétablir l'ordre dans ses conditions véritables, sera le seul aussi qui aura su nous donner la liberté. Paulin LIMAYRAC.

CORPS LÉGISLATIF.

Compte-rendu de la séance du Samedi 20 janvier 1863.

PRÉSIDENCE DE S. EXC. M. LE DUC DE MORNAY.

La séance est ouverte à trois heures.

Le procès-verbal de la séance du 17 janvier, lu par M. de St.-Germain, l'un des secrétaires, est adopté.

Des congés sont accordés à MM. Durand, le général Boule, Arnaud et le marquis de Tauriac.

M. Vitebled dépose un rapport sur un projet de loi relatif à un échange d'immeubles situés dans le département du Pas-de-Calais.

MM. Bourcier de Villers, le colonel Thiérier, Noubel, Floccart de Mepieu, déposent des rapports sur quatre projets de loi d'intérêt local.

M. le président communique au Corps législatif : 1° un décret qui adjoint M. de Franqueville, conseiller d'Etat, aux commissaires du gouvernement déjà chargés de soutenir la discussion du projet de loi à l'exécution des chemins de fer de Napoléon-Vendée aux Sables d'Olonne et à Bressuire; 2° huit projets de loi relatifs à de nouvelles délimitations de communes, à des impositions ou emprunts et à des emplois de fonds par divers départements ou communes.

M. le président communique ensuite un projet de loi qui lui a été transmis par M. le ministre d'Etat et qui porte fixation du budget extraordinaire de l'exercice 1864.

Ce projet de loi sera imprimé et distribué.

M. le président : Je pense que je pourrai faire distribuer les tableaux lundi; la Chambre aura donc dès lundi le budget entier sous les yeux. Peut-être voudra-t-elle fixer immédiatement le jour où sera nommée la commission du budget (marques d'adhésion). Je propose qu'on se réunisse à cet effet dans le courant de la semaine prochaine.

Plusieurs voix : Mercredi.

Voix nombreuses : Jeudi.

La Chambre, consultée, décide qu'elle se réunira jeudi prochain, à une heure, dans ses bureaux, pour nommer la commission du budget de 1864, commission qui sera, suivant l'usage, composée de dix-huit membres.

M. le président : J'ai reçu de M. le ministre d'Etat un projet de loi portant ouverture aux ministres de l'intérieur et du commerce, sur l'exercice 1863, d'un crédit extraordinaire de cinq millions de francs en faveur des localités où l'industrie cotonnière est en souffrance.

Le vote de ce projet est de nature à ne souffrir aucun retard; je propose, en conséquence, à la Chambre de déclarer l'urgence.

De toutes parts : Oui! oui!

M. le Président : L'urgence est déclarée. Le projet de loi va être imprimé et distribué ce soir ou demain. La Chambre pourrait se réunir lundi dans les bureaux et nommer la commission; il pourrait y avoir ensuite séance publique, et la Chambre serait à même de voter immédiatement le projet de loi. (Marques nombreuses d'adhésion.)

L'ordre du jour pour lundi est ainsi fixé.

La séance est levée.

Le secrétaire-rédacteur en chef, Denis de LAGARDE.

Chronique locale.

SOUSCRIPTION

en faveur des ouvriers cotonniers.

A l'exemple de tous les organes de la presse française, le Journal du Lot fait appel à la charité privée en faveur des ouvriers cotonniers de la Seine-Inférieure. Les souscriptions seront reçues dans ses bureaux, et la liste en sera publiée. — De tous les points de l'Empire on répond par d'abondantes offrandes. Nous savons tout ce que sont capables de faire nos compatriotes.

Sommes déjà versées au Moniteur Universel :

Produit du Concert donné le 24 janvier 1863..	825 fr
Souscription de la société instrumentale de Ste-Cécile	35
Don de la société orphéonique	40
Total	900 f

Par arrêté du 26 janvier courant, M. le Directeur général de l'enregistrement et des domaines a appelé à l'emploi de receveur à Latronquière M. Descamps, actuellement receveur à Campan (Hautes-Pyrénées), en remplacement de M. St.-Gès, nommé au bureau de Campans.

Par arrêté du 16 janvier, M. le Ministre des finances a nommé M. Deloncle (Henri-Paul-Alain) percepteur à Cabrerets, en remplacement de M. Soulaéroix, appelé, par décision du même jour, à la perception de Latronquière.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS ET PROLONGEMENTS.

ARRÊTÉ

Portant fixation des frais accessoires pour 1863.

NOUS PRÉFET du département du Lot, Chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion-d'Honneur, Vu l'arrêté de S. Exc. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, en date du 30 décembre 1862, portant fixation, pour l'année 1863, des frais accessoires sur le chemin de fer d'Orléans;

Vu l'ordonnance réglementaire du 15 novembre 1846, sur la police, la sûreté et l'exploitation des chemins de fer,

ARRÊTONS :

Article 1. — L'arrêté ministériel ci-dessus visé et ci-après transcrit est et demeure rendu exécutoire dans le ressort de notre préfecture.

Article 2. — Le présent arrêté sera notifié à la Compagnie du chemin de fer d'Orléans.

Il sera imprimé et affiché.

Des exemplaires de cet arrêté seront adressés aux fonctionnaires et agents spécialement préposés à la surveillance du chemin de fer d'Orléans, lesquels sont chargés d'en assurer l'exécution.

Fait à Cahors, en l'Hôtel de la Préfecture, le 22 janvier 1863.

Le Préfet du Lot, Mis. P. DE FLEURY.

Le MINISTRE Secrétaire d'Etat au département de l'Agriculture et du Commerce et des Travaux publics.

Vu les cahiers des charges qui régissent les concessions de chemins de fer, et spécialement l'article desdits cahiers relatif à la fixation des frais accessoires;

Vu l'article 47 de l'ordonnance réglementaire du 15 novembre 1846 sur la police, la sûreté et l'exploitation des chemins de fer;

Vu les propositions des compagnies;

Vu les avis des fonctionnaires du contrôle;

Vu l'arrêté ministériel du 30 avril 1862;

Sur le rapport du Conseiller d'Etat, Directeur général des ponts et chaussées et des chemins de fer.

ARRÊTE :

Article 1. Les dispositions de l'article 1 de l'arrêté ministériel du 30 avril 1862, portant fixation, pour la même année, les frais accessoires d'enregistrement, de manutention, de pesage et de magasinage, continueront de recevoir leur application, pendant l'année 1863, sur les divers chemins de fer.

Article 2. Sont maintenus dans les tarifs homologués les frais accessoires qui seraient, sous le double rapport des prix et des conditions, plus avantageux pour le public que ceux fixés par l'arrêté du 30 avril 1862.

Article 3. Le présent arrêté sera notifié aux Compagnies de chemins de fer.

Il sera publié et affiché.

Les Préfets, les fonctionnaires et agents du contrôle sont chargés d'en surveiller l'exécution.

Paris, le 30 décembre 1862.

E. ROUHER.

Pour ampliation :

Le Conseiller d'Etat, Directeur général des Ponts et Chaussées et des Chemins de fer.

E. FRANQUEVILLE.

Mgr Bardou, évêque de Cahors, est atteint d'une sérieuse et grave maladie. Il a reçu, lundi matin, les derniers sacrements. Des prières ont été ordonnées par MM. les vicaires généraux, dans toutes les paroisses du diocèse.

Samedi soir, après le Concert, les membres de la Société de Ste-Cécile se sont réunis chez M. Godinaud, leur directeur, où un magnifique punch les attendait... Surprise agréable et surtout gracieusement ménagée...

Tandis que les flammes bleues s'élevaient au dessus du bole et enflammaient un peu les esprits par anticipation, au milieu du récit fort animé des émotions de la soirée, une voix s'est élevée pour plaider la cause des malheureux ouvriers de la Seine-Inférieure. Noble inspiration! élan louable d'un cœur grand et généreux! auquel tous ces jeunes gens ont spontanément applaudi. Une somme de 35 francs a été aussitôt recueillie et déposée, le lendemain, entre les mains de M. le Maire, par plusieurs sociétaires.

M. Caviolle, a accepté avec plaisir, le titre de Grand-Patron de la Société que ces délégués étaient en même-temps chargés de lui offrir.

Hier soir, a été représenté sur notre scène le *Fils de Giboyer*, comédie en cinq actes, de M. Emile Augier. Le public s'était rendu en foule à cette représentation. La salle était comble.

Des plumes plus autorisées que la nôtre ont jugé la pièce de M. Emile Augier et nous devons nous borner à enregistrer un succès complet; — succès pour la pièce, succès pour les artistes, qui ont eu les honneurs du rappel.

M. Donnay fait tous ses efforts pour satisfaire le public; la représentation d'hier en est une preuve.

Le sieur Boissonnet, de Vaillac, a disparu, le 18 du courant, de la maison de son beau-frère, à Labastide-Murat, où il était en visite. Toutes les recherches faites pour le retrouver ont été vaines. Les personnes qui pourraient donner des renseignements sur cette disparition sont priées de les adresser au maire de Vaillac.

Le 25 janvier courant, on a trouvé mort, par strangulation, dans sa maison d'habitation, le sieur Bouyssonnade, propriétaire à Espédaillac. Il résulte des renseignements pris par le commissaire de police de Livernon, que la mort de Bouyssonnade est le résultat d'un suicide.

Liste des Jurés pour la session du premier trimestre des assises de 1863.

1. Bastide (Jean-Baptiste), notaire, à Cours.
2. Dubruel (Augustin), avocat, à Prayzac.
3. Duffour (Auguste), notaire à Marcillac.
4. Verdé (Jean-Pierre), marchand, à Gourdon.
5. Joffreau de Blazac (Jean-L.-P.) de Souillac.
6. Demotha (Eugène), propriétaire, à Gagnac.
7. Delpech (Justin), notaire, à Ussel.
8. Prady (Jean-Louis-E.), prop., à Gourdon.
9. Mommayou (M.-M.-Camille), avocat, Sérignac.
10. Valette (François), capitaine ret., Douelle.
11. Bladinière (Guillaume), meunier, Junies.
12. Dumas (Paul-J.), propriétaire, à Puybrun.
13. Vaissie (Pierre-Antoine), recev., à Figeac.
14. Delmas (François), notaire, au Payrac.
15. Molin de Teyssie (J.-L.), prop., Bretenoux.
16. Destruel (Henri-M-E.), prop., à Figeac.
17. Delbos (Jean), maire, à Lamothe-Fénélon.
18. Lamartinière (Jean), greffier, Salviac.
19. Lezèret (Alexandre), médecin, au Montat.
20. Duranthon (Jean-F.), propriétaire, à Figeac.
21. De Marquessac (Joseph-U.), prop., Lanzac.
22. De Lavour Laboisie (François-Théodore), maire, St-Laurent les Tours.
23. Latapie de Balaguier (Pierre-Firmin), propriétaire, à Preindeignes.
24. Pignères (Jean), marchand de grains, à Castelnaud.
25. Daynac, fils (Paul-Pierre), prop. à Issepts.
26. Du Tillet, marquis (Charles-Elie-Maximilien), receveur-général à Cahors.
27. De Laborie (Alph.-G.), prop., Valprionde.
28. Dupuy Guillaume-Louis), prop., à Sarrazac.
29. De Folmont (Jean-Guil.) prop., à Sarrazac.
30. Galtié (Prosper), avocat, Lacapelle.
31. Paramelle (Baptiste), prop., St-Cirgues.
32. Plancharde (Jean-Baptiste), adj., St-Sozy.
33. Bruguilles (Léger), maire, à Saint-Michel.
34. Comiac (Germain), prop., à St-Ceré.

35. Pezet (Jacques), notaire, à Carluet.
36. Rochy, neveu (Jean-Antoine) av. au Bourg.

Jurés supplémentaires.

1. Chantron (Antoine-Marc), directeur des postes, à Cahors.
2. Lagarrigue (Blaise-François), notaire, à Cahors.
3. De Fontenille (Paul), propriétaire, Cahors.
4. Delfour (Louis), chef de bureau, à Cahors.

C'est le n° 2,362,356 qui a gagné le lot de cent mille francs de la loterie de Saint-Point.

Nous avons annoncé, dans notre précédente feuille, que la concession du chemin de fer de Cette à Marseille est remise à la décision des quatre ministres MM. Fould, Walewski, Magne et Rouher. Le bruit court aujourd'hui que cette concession pourrait être faite à la Compagnie du Midi, mais moyennant l'abandon, par elle, des canaux dont elle a la jouissance.

La confirmation de cette nouvelle serait accueillie avec autant de plaisir que de reconnaissance par toutes les populations autrefois tributaires du Canal latéral à la Garonne, et qui regrettent l'abandon de cette facile et économique voie de communication.

M. le ministre de l'instruction publique et des cultes vient d'adresser aux préfets une circulaire relative aux bâtiments d'écoles dans un certain nombre de petites communes. Il résulte de cette circulaire que ces bâtiments, dans quelques localités, sont pris à loyer et sont loin de présenter les dispositions nécessaires pour la bonne tenue d'une classe. En vue de remédier à cet état de choses et afin de doter les communes pauvres de la maison d'école qui leur manque, le ministre s'est adressé à MM. les préfets en leur recommandant de lui faire savoir s'il existe dans leur département une ou plusieurs communes ayant des écoles à loyer, et d'indiquer en même temps le montant de la dépense d'acquisition ou de construction qu'elles auraient à faire.

La première chambre de la cour impériale a décidé, par un arrêt dans une affaire du Comptoir Spinelli, société qui a été déclarée en faillite, que les membres d'un conseil de surveillance d'une société en commandite ne sont pas responsables, quand il est reconnu qu'ils ont été trompés par les gérants qui avaient déguisé la situation au moyen d'inventaires et de dividendes frauduleux.

La cour impériale de Paris (2^e chambre) vient de décider que le commerçant marié sous le régime dotal, avec la stipulation que tous les biens à venir de sa femme seront dotaux et qu'il sera fait emploi de tous les deniers dotaux en immeubles ou en rentes sur l'Etat, ne peut faire abandon de son actif à ses créanciers sans faire figurer dans son passif le montant des reprises de sa femme.

La femme a le droit, après le décès de son mari, de réclamer son admission au partage de l'actif abandonné à ses créanciers, sans que ceux-ci puissent lui opposer que, n'étant pas séparée de biens et son mari n'étant pas en faillite au moment de l'abandon, elle n'avait pas qualité pour réclamer le montant effectif de sa dot.

Le fait de l'abandon équivalant à l'état de faillite, et le droit invoqué par la femme se trouve, dans ce cas, protégé par la règle qui établit l'égalité entre les créanciers, et par le respect que, dans l'intérêt de la famille, la loi accorde aux conventions matrimoniales.

M. le Ministre de l'Intérieur vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante :

Monsieur le Préfet, l'exécution de ma circulaire du 25 octobre 1861, relative à la liquidation annuelle des frais de visite des pharmacies, m'a fait découvrir le défaut d'uniformité qui règne dans le mode d'imposition des droits établis en vertu de la loi du 21 germinal an XI et de l'arrêté du 25 thermidor suivant. Frappé des inconvenients que présente un système qui offre des inégalités entre les contribuables de départements différents, j'en ai signalé le vice à mon collègue. M. le ministre des finances, en le priant de rechercher les moyens à employer pour le faire disparaître.

L'enquête concertée entre les ministères des finances, de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, et celui de l'intérieur, a conduit à prendre la décision suivante, que M. le ministre des finances m'a communiquée à la date du 13 décembre : « Les rôles pour frais de visite chez les pharmaciens, les droguistes et les épiciers, seront rédigés par les directeurs des contributions directes, et ces rôles comprendront trois centimes par article pour frais de confeticon. »

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 25 janvier 1863.
33 Versements dont 8 nouveaux..... 5,388 f »
43 Remboursements dont 3 pour solde. 2,350 07

TAXE DU PAIN. — 23 octobre 1862.

1^{re} qualité 35 c., 2^e qualité 32 c., 3^e qualité 29 c.

TAXE DE LA VIANDE. — 12 mars 1862

Bœuf: 1^{re} catégorie, 1^{er} 15^c; 2^e catégorie, 1^{er} 05^c.
Taureau ou Vache: 1^{re} catég., 95^c; 2^e catég., 85^c.
Veau: 1^{re} catégorie, 1^{er} 30^c; 2^e catégorie, 1^{er} 20^c.
Mouton: 1^{re} catégorie, 1^{er} 25^c; 2^e catégorie 1^{er} 15^c.
Pour la chronique locale: A. LAYTOU.

Nouvelles Étrangères.

(Correspondances Havas et Bayvet).

ITALIE.

Rome, 24.

L'Observateur Romano dément la nouvelle que la caisse des dépôts ait emprunté 30,000 écus à la banque romaine après le dernier bilan publié par la banque. Le gouvernement pontifical est le créancier de la banque pour 185,000 écus.

Turin, 24 janvier.

La duchesse de Gênes est arrivée à Naples avec ses enfants.

Les bandes de Crocco, de Ninco-Nanco et de Caniso ont été battues près de Monticchio. Leurs débris se sont enfuis dans le bois de Castiglione.

Dimanche matin, le Saint-Père n'a pas assisté à la grande cérémonie, qui a eu lieu dans la Basilique du Vatican pour la fête de la chaire de St-Pierre. Une petite indisposition l'a obligé de garder le lit. Cependant, hier, il a reçu M. le maréchal duc de Saldanha, ambassadeur du roi de Portugal.

POLOGNE.

L'agitation en Pologne a atteint le plus haut degré. Une insurrection a éclaté; le télégraphe et le chemin de fer entre Varsovie et Cracovie ont été détruits; le télégraphe entre Zystomir, Brzestl et Siewski a été détruit près de Skalat.

800 réfugiés militaires sont arrivés sur le territoire autrichien; ils ont été reçus avec hospitalité.

Voici le résumé des lettres particulières de Pologne:

A Varsovie, la garnison a été augmentée de 40,000 hommes; des cartouches ont été distribuées.

2,000 recrues ont été levées; beaucoup se sont réfugiées à l'étranger: des otages ont été pris à leur place.

Des étudiants et quelques hommes mariés ont été mis en liberté.

Les étudiants ont refusé de participer à la résistance.

Cinq prêtres ont été arrêtés pour colportage d'écrits révolutionnaires.

Des rassemblements de conscrits et autres personnes qui avaient eu lieu en province ont été dispersés par la troupe près de Bonie, et sont entourés à Jerospk par un cordon militaire.

A Kalisch, des visites domiciliaires et des arrestations ont eu lieu.

A Posen, dans la nuit du 24 janvier, deux escadrons de cavalerie et d'artillerie ont été consignés.

RUSSIE.

D'après la Gazette de la Croix, le cabinet de St.-Petersbourg protesterait contre la candidature du duc de Cobourg, en faisant observer que ce dernier, en sa qualité d'oncle du prince Alfred, est au moins aussi près de la famille royale d'Angleterre que le duc de Leuchtenberg l'est de la famille impériale de Russie.

GRÈCE.

Les correspondances d'Athènes du 15 annoncent que des détachements de troupes ont été envoyés à la poursuite des brigands. Il y a eu une panique dans la capitale. Le gouvernement a pris une attitude énergique et a rétabli l'ordre. Il enrôle des anciens soldats.

AMÉRIQUE.

Aucun fait important ne s'est produit. Les rapports sur l'affaire de Wicksburg constatent que les fédéraux battus, se sont mis en retraite.

On annonce comme très probable la prise de Springfield (Missouri), par les confédérés.

Le général fédéral, Rosenkranz, s'est avancé jusqu'à une distance de 10 milles au-delà de Murfreesboro.

Le bruit court qu'une division fédérale sous les ordres de Summer, a quitté Acquia-Creek, pour se rendre dans le sud.

Les fédéraux ont pris possession de Cumberland-Gap (Tennessee.)

SUISSE.

On écrit de Berne, 20 janvier:

L'assemblée fédérale a expédié pendant la semaine dernière un grand nombre de petites affaires, mais elle n'a attaqué encore aucune des questions importantes qui figurent sur son programme. On a voulu laisser aux députés et aux commissions le temps d'étudier ces questions, et cela nous promet, pour la dernière quinzaine du mois, des séances intéressantes. Le traité concernant la vallée des Dappes est à l'ordre du jour du conseil national pour demain. Je me propose d'assister aux débats qui promettent quelque intérêt.

Le vent du Sud qui souffle depuis trois semaines avec accompagnement de tourbillons de neige mêlés de pluie, fait de cette saison d'hiver l'une des plus détestablement humides que nous ayons eues depuis longtemps. La situation n'est que désagréable pour le plateau et pour la plaine, mais elle entraîne pour les vallées latérales des montagnes, des conséquences terribles. La neige est tombée en si grande abondance sur les Alpes que, pendant plusieurs jours, toutes communications ont été interrompues sur les passages les plus fréquentés, le télégraphe même a

dû cesser de fonctionner, et cette circonstance nous a laissés jusqu'à hier dans l'ignorance absolue de catastrophes épouvantables arrivées dans plusieurs vallées et principalement dans le Tessin.

A Locarno, sur les bords du lac Majeur, dans la journée du 11, on célébrait une messe dans l'église paroissiale de St.-Antoine, lorsque tout-à-coup un craquement se fit entendre, et la voûte, s'effondrant sous le poids du toit qui, lui-même, avait cédé sous la pression de la neige, couvrit le sol de décombres et de victimes. Un service de sauvetage fut organisé avec la rapidité de l'éclair, et l'on réussit encore à déterrer un certain nombre de personnes vivantes quoique mutilées plus ou moins, mais on a compté 47 cadavres, dont 46 de femmes et de jeunes filles. Les journaux qui nous sont arrivés hier seulement, décrivent avec des larmes cette affreuse scène de désolation.

« On écrit du village d'Osco, dans la Levantine que, dans la nuit du 7 au 8 janvier, il y a eu 3 avalanches. L'une ne s'est arrêtée que dans le lit du Tessin, après avoir déraciné plus d'un millier d'arbres séculaires. La seconde est descendue sur la ligne de l'église du village, mais elle s'est arrêtée au milieu de la forêt après avoir renversé plusieurs milliers de pins Sylvestres. La 3^e avalanche a également brisé des arbres et enseveli 2 étables. A Gimbascio, 6 personnes ont été tuées par l'écrasement d'une maison.

« Les dernières nouvelles font craindre que le village entier de Bedrette ne soit détruit. Malheureusement les communications n'existent encore que très imparfaitement, et il ne nous est pas facile de renseigner. On se prépare de tous côtés en Suisse à envoyer des secours aux malheureuses populations privées de tous leurs moyens d'existence. »

Pour extrait: A. LAYTOU.

Paris.

Le grand bal des Tuileries a été brillant et animé. L'Empereur et l'Impératrice se sont montrés dans tous les salons. La toilette de l'Impératrice a été très remarquable. Sa Majesté portait une robe blanche ornée au corsage et à la jupe de feuilles de lierre rehaussées de diamans.

— L'évêque de Marseille vient d'adresser au clergé et aux fidèles de son diocèse un pressant appel à la charité en faveur des ouvriers sans travail de la Seine-Inférieure.

— Dans sa réunion d'aujourd'hui, le sénat a reçu communication du projet d'adresse en réponse au discours de la couronne. La discussion générale s'ouvrira jeudi ou vendredi.

— Le budget extraordinaire de 1864 s'élève à 104,015,000 francs. Il est inférieur de 17 millions au chiffre du précédent exercice.

— On parle d'une excursion que l'Empereur ferait cette semaine à Rouen et dans le département de la Seine-Inférieure.

Pour extrait: A. LAYTOU.

VILLE DE CAHORS.

Marché aux grains. — Mercredi, 23 janvier 1863.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment..	476	71	22 ^f 02	78 k. 240
Maïs.....	98	37	12 ^f 43	»

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

26 janvier 1863.

	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
Au comptant:			
3 pour 100	69 90	»	»
4 1/2 pour 100.....	98 60	»	»

27 janvier.

Au comptant:			
3 pour 100.....	69 70	»	»
4 1/2 pour 100.....	98 60	»	»

28 janvier.

Au comptant:			
3 pour 100	69 85	»	»
4 1/2 pour 100.....	98 60	»	»

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

- 24 janvier. Gabin (Jean-Louis), St-Georges.
- 25 — Coudere (Léonie-Marianne), à la Citadelle.
- 26 — Bessières (Elisa), Petite-Barre.
- 28 — Barry (Marie), St-Georges.

Mariages.

- 25 — Théron (Jean-Pierre), boulanger, et Bessou (Jeanne), sans profession.
- 27 — Galet-Lalande (Pierre-Auguste-Alexandre), vérificateur de la culture des tabacs, et Dangé d'Orsay, (Marie-Pauline), sans profession.

Décès.

- 27 — Darnis (Marie), célibataire, sans prof. 33 ans, Grande-Chartreuse.
- 28 — Crozade (Pierre), cordonnier, 26 ans, rue St-Barthélemy.
- 28 — Gabin (Françoise), sans prof. 26 ans, Petite-Barre.

Pour tous les articles et extraits non signés: A. LAYTOU.

En vente chez M^{me} veuve Richard, libraire à Cahors, et chez tous les Libraires du département

CALENDRIER

Statistique, Administratif et Commercial

DU DÉPARTEMENT DU LOT POUR 1863

Contenant les Adresses des principaux Négociants, commerçants, etc., du département. — Les Foires du Lot, de Lot-et-Garonne, de Tarn-et-Garonne, de l'Aveyron, du Cantal, de la Corrèze et de la Dordogne, ont été scrupuleusement prises en entier dans les Annaires de ces préfetures.

On trouve toujours, chez M^{me} Richard, les ouvrages de Religion et d'Histoire des meilleurs auteurs; les ouvrages classiques et l'Article de bureau au complet.

Le Temps

JOURNAL QUOTIDIEN, POLITIQUE

LITTÉRAIRE, COMMERCIAL.

A partir du 1^{er} Décembre, le journal le **TEMPS**, organe des opinions libérales, a augmenté son format sans augmenter ses prix.

Il est le plus grand, le plus complet, et par conséquent le moins cher des journaux de Paris.

Il publie tous les jours des **DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES COMMERCIALES**, indiquant, le jour-même, le mouvement des principales places de France et de l'étranger.

ROMANS-FEUILLETONS signés de nos premiers écrivains.

PRIMES GRATUITES.

composées des meilleurs romans contemporains, format Charpentier, édition Michel Lévy.

Des numéros d'essai et le catalogue des **primes gratuites** seront envoyés à quiconque en fera la demande, par lettre affranchie, à M. Claudon, administrateur, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris.

ABONNEMENTS { Trois mois : 16 fr.
DES DÉPARTEMENTS. { Six mois : 32

CHANGEMENT DE DOMICILE

Le sieur André MONTAGNE, liquoriste, à Cahors, a l'honneur de prévenir ses commettants qu'il vient de transférer son Entrepôt de liquides à la Chartrreuse, près l'hôtel des Ambassadeurs.

A VENDRE OU A LOUER L'HOTEL DU LION D'OR

Situé à Castelfranc (Lot), prenant son entrée principale sur la route impériale n° 111, de Milhau à Tonneins, composé d'un vaste bâtiment, cour, jardin, remise, écurie, etc.

S'adresser, sur les lieux, à M. Salady ou bien à M^e Pagès, notaire.

Grandes facilités pour le paiement.
Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.

L'ART DE DÉCOUVRIR LES SOURCES

par M. l'abbé PARAMELLE, 4 vol. in-8° de 452 pages, orné de figures, 2^e édition, se vend à Cahors, chez M. Calmette, libraire..... 5 fr.

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France

MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénelon.

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

Formes élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.